
PROJET DE DÉLIBÉRATION

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYMSAGEB
BUDGET PRIMITIF 2026
Séance du 10 mars 2026
Délibération n° 2026-007

Il est demandé au Comité Syndical

Après avis de la Commission Finances du 11 février 2026 et présentation synthétique du projet de Budget Primitif, de bien vouloir approuver le BUDGET PRIMITIF 2026 du SYMSAGEB qui présente les résultats suivants :

			Budget Primitif 2025	Compte Financier Unique 2025	Budget Primitif 2026
Recettes investissement	001	Résultat d'investissement reporté	706 173,84	706 173,84	937 527,26
	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	89 334,96	0,00
	13	Subventions	1 801 825,82	294 808,60	2 423 705,63
	16	Emprunts	982 383,74	0,00	723 000,00
	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	023	Immobilisations en cours	1 165 003,25	891 328,39	0,00
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 000,00	201 536,25	400 000,00
	041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
		Total des recettes d'investissement	4 955 386,65	2 183 182,04	4 484 232,89
Dépenses Investissement	001	Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
	13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	46 867,00	40 143,55	53 678,67
	20	Immobilisations incorporelles	1 726 489,14	383 605,46	1 807 677,28
	21	Immobilisations corporelles	7 000,00	4 080,00	159 924,00
	041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
	23	Immobilisations en cours	3 175 030,51	817 825,77	2 462 952,94
		Total des dépenses d'investissement	4 955 386,65	1 245 654,78	4 484 232,89
			Budget Primitif 2025	Compte Financier Unique 2025	Budget Primitif 2026
Recettes fonctionnement	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 256 763,79	1 256 763,79	1 061 104,36
	013	Atténuation de charges	0,00	51 130,23	22 510,00
	70	Produits des services, du domaine et ventes divers	0,00	7 313,03	0,00
	74	Subventions d'exploitation	1 475 742,43	1 210 055,86	2 553 916,00
	75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,98	0,00
	77	Produits exceptionnels			0,00
		Total des recettes de fonctionnement	2 732 506,22	2 525 263,89	3 637 530,36
Dépenses de fonctionnement	011	Charges à caractère général	1 598 756,22	587 367,10	2 120 942,36
	012	Charges de personnel et frais assimilés	651 920,00	610 572,70	872 792,00
	65	Autres charges de gestion courante	68 900,00	54 041,63	128 615,00
	66	Charges financières	12 930,00	10 641,85	15 181,00
	67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
	68	Dotations aux provisions	100 000,00	0,00	100 000,00
	023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 000,00	201 536,25	400 000,00
	Total des dépenses de fonctionnement	2 732 506,22	1 464 159,53	3 637 530,36	

Après en avoir délibéré, le COMITE,

APPROUVE le budget primitif 2026

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
16	0	7
ADOPTÉE A LA MAJORITE		
Ont signé tous les membres présents		

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE 1^{er} VICE PRESIDENT

Olivier BARBARIN



La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès du Symsageb, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.